

Expression citoyenne, mais encore?

Missions définies par le décret

article 1er

Le présent décret a pour objet la reconnaissance des associations qui mènent des actions favorisant le développement culturel des individus et des groupes par **l'expression et/ou par la créativité**, ... afin qu'ils puissent **se projeter, inventer et participer à la vie sociale et culturelle**;

- La démarche des associations visées s'inscrit **dans une perspective d'émancipation sociale et culturelle et favorise l'expression citoyenne**.

Missions définies par le décret

article 5 §1

Les CEC ont pour mission de stimuler la **créativité** par l'organisation d'**ateliers** et/ou de **projets socio-artistiques** ayant pour objectifs :

1. **Le développement individuel et collectif**, notamment par
 - Le développement de l'imaginaire, de la sensibilité, de l'aptitude à la créativité
 - La transmission de savoir-faire et de langages artistiques
 - L'ouverture à la diversité des codes culturels et la mise en valeur des référents culturels des participants
2. **Le développement d'une expression citoyenne**, notamment par
 - **L'expression du groupe** (des individus dans le groupe) aboutissant à **des créations collectives**
 - → abordant des thématiques en lien avec des **questions de société**, sociales
 - → créant des **interactions avec le milieu environnant**, la société (à l'aide de partenariats), sous forme d'interventions dans l'**espace public**, le cas échéant.

Expression ou action citoyenne ?

- **L'action citoyenne** est un acte volontaire de **personnes ordinaires**, seules ou au sein d'une organisation, qui vise à agir sur une situation insatisfaisante en vue d'améliorer le bien-être commun, de manière directe ou indirecte (ex: influencer sur des décisions portant sur des choix significatifs relatifs au problème/défi ou sensibiliser son environnement à une question de société en vue de modifier les représentations, de changer les mentalités).
- **L'expression citoyenne** se situe en amont de l'action citoyenne; elle est le préalable, le moment où surgissent les questions et la volonté d'agir. Elle se situe également en aval, au moment de l'intervention dans l'espace public.

Expression citoyenne dans le contexte des CEC

• 3 étapes du processus

1. **Le pouvoir dire**
2. **La confrontation aux autres et dans l'espace public**
3. **Le pouvoir faire et le faire pouvoir**
Effets, résultats et impacts

1. Le pouvoir dire

- Expression d'un vécu, de points de vue, d'émotions,... qui font écho, renvoient à des **questions** partagées dans le groupe et qui ont un rapport avec le juste/l'injuste.
- Mouvement qui va de l'intime, de soi vers l'extérieur, les autres : je me raconte, je revendique, j'interroge ou je dénonce.

Rôle de l'artiste-animateur : à la fois rassurer et perturber

- élaboration d'un cadre qui permette l'expression ;
- renforcement de la **capacitation** des participants
- transformation d'une parole personnelle en parole citoyenne.

Capacitation

- Mettre en confiance, développer les aptitudes pour pouvoir oser.
- La capacitation génère une prise de conscience de sa capacité à agir, à intervenir sur son cadre de vie ; c'est une potentialité qui peut se concrétiser, selon les opportunités, dans une action à dimension citoyenne.

2. La confrontation aux autres et dans l'espace public

- Les points de vue et propos s'expriment et s'élaborent dans le dialogue au sein du groupe ;
- La réflexion se construit collectivement, s'incarne dans des réalisations, des projets d'intervention. Les modes d'expression utilisés pour communiquer sont d'ordre **artistique**.
- Les réalisations sont portées dans un *espace public* pour faire débat avec un public plus large et susciter une conscientisation, modifier les représentations, faire changer les mentalités, provoquer des interpellations, organiser des actions visant un changement,...

2. La confrontation aux autres et dans l'espace public

Rôle de l'artiste-animateur :

- capacité à se saisir des questions soulevées et à raisonner collectivement ce qui se produit dans le groupe pour en faire des objets de travail ;
- capacité à élaborer avec les participants leur intervention dans l'espace public de manière créative, décalée (utiliser les registres de l'art contemporain : installation, happening, infiltration,...).
- à trouver avec eux les lieux, les moments et les interlocuteurs pertinents.

Espace public

A quelles conditions un lieu public est-il un espace public ?

Ce n'est pas le lieu physique qui détermine l'espace public. C'est la confrontation de points de vue qui, en faisant débat, fonde l'espace public.

Le groupe définit, recherche l'espace public en fonction du projet particulier qu'il poursuit.

3. Le pouvoir faire / le faire pouvoir

Effets, résultats et impacts

- Sur les participants (augmentation de la capacitation, changement de rôle, processus émancipatoire,...)
- Sur le groupe : repositionnement du groupe, paroles et actions collectives;
- Sur l'environnement, la société: prise de conscience d'une question, changement des mentalités, émergence de cette problématique dans le débat public,...

Projet civique ou citoyen ?

- **Le civisme** vise à intégrer les règles de vie en société et à les appliquer ;
- **La citoyenneté** vise plutôt à réinterroger les règles de la vie en société

Cohésion sociale ou citoyenneté ?

- Provoquer la rencontre et faire dialoguer des personnes de milieux sociaux ou de cultures différentes engendre de la **cohésion sociale**, du lien social mais cela ne suffit pas pour générer de l'expression citoyenne ;
- La **citoyenneté** consiste à interroger un certain nombre d'évidences et à faire débat, à générer des actions pour faire changer le cas échéant les situations ainsi analysées ou les représentations qui y sont attachées.

Expression citoyenne = ? Expression créative

- L'expression citoyenne et l'expression créative ne se confondent pas car la création/réalisation d'un objet artistique n'engendre pas automatiquement une réflexion critique, un changement de point de vue ou de rôle.
- Dans le contexte des CEC, l'expression citoyenne est une expression créative qui comporte une dimension réflexive et critique.

Commande et expression citoyenne

- Commande institutionnelle ou politique : « Nous voulons que vous fassiez passer un message ».
- Le groupe peut devenir un espace où les participants s'approprient la demande et se positionnent vis-à-vis d'elle. Que veut-on dire, nous ? Comment le dire ?
Utilisation de langages artistiques pour le dire.

Grille d'analyse

- Sujet, question abordée :
 - En quoi l'expression dit-elle quelque chose sur le monde, sur le juste et l'injuste, sur des enjeux sociaux et/ou sociétaux ?
 - Comment l'expression se met-elle en débat dans l'espace public ? Pourquoi avoir fait le choix de cet espace public ?
- Effets, résultats et impacts :**
- Sur les participants (augmentation de la capacitation, changement de rôle, élargissement des mentalités, processus émancipatoire,...)
 - Sur le groupe : repositionnement du groupe, actions collectives;
 - Sur la société: prise de conscience, changement des représentations, évolution des mentalités, débat,...

Réponses aux questions liées à la validation du critère « expression citoyenne »

- C'est la dynamique dans laquelle se place l'association qui sera relevée et validée plus que des résultats tangibles (difficilement mesurables).
- Développer la « capacitation » des participants, est un préalable à l'expression citoyenne. Il s'agit d'amener les participants à dire quelque chose sur le monde, sur le juste et l'injuste, sur des enjeux sociaux, sociétaux proches ou lointains... et de mettre cette expression en débat dans l'espace public.

- Ce n'est pas toujours le médium artistique en soi qui permet l'expression citoyenne mais bien le dispositif dans lequel il s'insère.